



Ensemble pour l'Avenir

Présents

MM. CHASTANG Damien – DA SILVA Alexandre – DECHERF Damien – FARGES Claude – LEYGE Marc.

Assiste

M. BESSE Franck.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupe.

TIRAGE DES COUPES DEPARTEMENTALES JEUNES

Les membres de la commission procèdent au tirage au sort des coupes départementales Jeunes.

Coupe de la Corrèze U15 – ¼ de finale

- 18/02/2023 Meymac Entente - Malemort Asv
- 18/02/2023 Meyssac Noailles - Entente des Vergers
- 18/02/2023 Brive Aspö - Cornil Ste Fortunade Fc
- 18/02/2023 Vitrac Tulle - Vézère Ardoise Js

Coupe de la Corrèze U17 – ¼ de finale

- 18/02/2023 Entente des Vergers - Jugeals Entente 2
- 18/02/2023 Cosnac Fc - Ste Féréole St Hilaire
- 18/02/2023 Ussac Donzenac - Tulle Foot Corrèze 2
- 18/02/2023 Brignac Larche - Ussel Es

L'Agent de Développement
Franck BESSE

Le Président de la commission
Marc LEYGE